

LA GRANDE PRÊTESSE VAODOUE RENVOYÉE EN CORRECTIONNELLE

par Frédéric NAIZOT

3 Mai 2015 - La prêtresse présidait le rituel vaudou : elle devra s'expliquer devant le tribunal. Mélite J., 65 ans, vient d'être renvoyée avec ses deux filles et son mari devant le tribunal correctionnel par un juge d'instruction de Pontoise (Val-d'Oise). Ce procès d'une secte présumée, une première dans ce département, aura lieu dans les prochains mois.

Voyante, guérisseuse, celle qui se faisait appeler « Maman » par ses fidèles est poursuivie pour avoir « frauduleusement abusé de l'état d'ignorance ou de la situation de faiblesse de personnes en état de sujétions psychologique ou physique ». Une qualification juridique qui recouvre parfaitement la notion de secte, comme en témoignent les nombreux fidèles de la communauté antillaise, originaire de toute l'Ile-de-France, atteints psychologiquement mais aussi dépouillés financièrement, qui ont porté plainte ou ont été entendus.

L'enquête des gendarmes de la brigade de Montmorency (Val-d'Oise) a débuté en 2006. Les premiers témoins décrivent des cérémonies hallucinantes. Dans le temple, des dizaines de poulets sont sacrifiés à coup de sabre au cours de la nuit, quelquefois des chèvres. Les adeptes sont aspergés de sang dans un rituel de purification. En transe, la prêtresse change de voix, habitée dit-elle par les Saints qui s'adressent aux fidèles. Elle brandit un crâne humain, ses filles jouent du tambour.

Des scènes d'hystérie collective racontées par des fidèles qui préfèrent, à l'époque, rester anonymes, parfois par peur des maléfices. Ils détaillent aussi une organisation précise. Les fidèles réunis constituent la « société », et parmi eux figurent les « initiés debout » et les « initiés couchés ». Et tout au sommet de la pyramide, « Maman », assistée de son mari, qui veille à la sécurité.

Les premières plaintes qui arrivent en 2007 décrivent les cérémonies qui regroupent toute la nuit des dizaines de personnes dans une salle exiguë. Il est aussi question de violences, d'humiliations et, au final d'emprise sur des hommes et des femmes qui ont souvent rejoint le temple par le bouche à oreille, après avoir rencontré de graves difficultés dans leurs vies, des deuils, parfois d'enfants, des séparations, des problèmes de santé.

L'argent était aussi au cœur du fonctionnement tarifé du temple. Autour de 100 € la simple consultation, 3 000 € pour un « travail », plus de 10 000 € pour une initiation, sans compter les nombreux dons en nourriture à effectuer pour les saints et à partager lors des cérémonies. Certaines victimes ont évalué les sommes versées au fil des années à des dizaines de milliers d'euros. « La déstabilisation mentale, la captation de la richesse des fidèles, la rupture avec les relations passées, l'embrigadement des enfants, le langage propre au groupe, l'engagement exclusif auprès de celui-ci, l'atteinte à l'intégrité physique et psychique... La plupart des critères définis par les différentes commissions d'enquêtes parlementaires qui ont travaillé sur les dérives sectaires sont réunis dans ce dossier », souligne Me Frédéric Aguillon, avocat de plusieurs parties civiles. « Les sujets étaient complètement laminés, infantilisés, mis sous la pression du groupe. Ils ont contracté des prêts, vendu des maisons. »

La famille conteste l'accusation de dérive sectaire

« Nous ne souhaitons pas nous exprimer avant le procès. La procédure est en cours. » Contactée, la famille n'a pas souhaité présenter sa défense avant l'audience. Au cours de l'instruction, Mélite J. a reconnu des services payants, les tarifs, tout en comparant son activité à celle d'un avocat ou un psychiatre.

Elle a assuré qu'il n'y avait aucune obligation de présence. Si elle admet que les personnes venaient vers elle en situation de fragilité, son but était justement de les aider et les apaiser. Elle a réfuté toute technique d'emprise mentale par l'humiliation. Elle qualifie aussi les sacrifices de « coutume guadeloupéenne ». Une de ses filles conteste formellement le terme de secte.

Au cours de l'enquête, il est aussi apparu que la majorité des membres du temple ont contesté appartenir à un mouvement sectaire, insistant sur la liberté qui était la leur d'assister ou non aux cérémonies, estimant aussi le prix des prestations raisonnables.

Après un premier témoignage, certains sont toutefois revenus sur leurs déclarations en venant déposer plainte, indiquant être sous l'emprise de « Maman » lors de leur première déposition.

<http://www.leparisien.fr/marly-la-ville-95670/marly-la-grande-pretesse-vaudou-renvoee-en-correctionnelle-03-05-2015-4742073.php>

Marly-la-Ville : Sylvie a passé 18 ans sous la coupe de la prêtresse vaudoue

Sylvie, âgée de 43 ans aujourd'hui, a passé 18 ans sous la coupe de la prêtresse. Elle témoigne et raconte ce qu'elle a vécu, alors qu'un procès se profile.

« J'Y SUIS RESTÉ 18 ANS. Ma jeunesse. » Sylvie*, 43 ans aujourd'hui, peut enfin évoquer ces longues années passées en famille au service du temple vaudou alors que le procès se profile. « Pour que personne ne se fasse plus avoir. » Son père avait connu Mélite J. après le décès accidentel d'un fils.

Première rencontre en 1991 avec la prêtresse, première cérémonie dès le samedi suivant et premier « travail » à 3 000 €. Elle a 20 ans. « Nous restons la nuit sur place. On raconte en public ce qui nous est arrivé au cours d'une cérémonie pour nous délivrer de nos soucis. Il y a énormément de monde, des chants, des tambours. On partage le repas. On se sent en sécurité. C'est une famille qui vous accueille, une communauté. C'est chaleureux. »

Sylvie s'investit. « Je suis montée dans la hiérarchie, je suis devenue « initiée couchée ». Cela m'a coûté 10 000 €. L'initiation a duré trois jours dans un Guevo, une pièce particulière. Il y a tout un cérémonial, des chants, des éborgements de poulets. Je suis imbibée de sang pour être purifiée. Je sors avec une belle tenue, maquillée, coiffée, bichonnée. Je suis alors au plus proche de Maman, à ses côtés lors des cérémonies, à une place privilégiée. J'avais 30 ans. »

Dans le même temps, elle perçoit déjà l'emprise de la prêtresse. « J'ai voulu m'installer en Espagne après un stage. Elle a refusé, me disant que c'était elle qui décidait du départ des gens. Et puis, il était hors de question que je laisse mes parents âgés. L'emprise, elle est là. Vous savez que si vous quittez, votre famille n'aura plus le droit de vous parler. Quand quelqu'un quittait le temple, on ne lui parlait vraiment plus. Je l'ai fait moi-même pour des membres de ma famille ! »

L'emprise va très loin : « Je me suis mariée avec un homme connu sur place, en 2003. Dès que j'ai fait part de ma décision de le quitter, elle m'a dit devant tout le monde que j'allais mourir. Je me suis ravisée. J'ai aussi eu des soucis médicaux et elle m'interdisait de me soigner, de faire des examens. Je souffrais et j'y suis allée sans son autorisation. Trop tard. Un cancer aux ovaires. Je pense que je n'aurais pas d'enfants. » « Je me rends compte que c'était infernal, un engrenage dont on ne sort pas. Elle se servait des gens utilisant leur foi pour l'argent en faisant croire en ses pouvoirs surnaturels. Aujourd'hui, je me sens libre. Je peux enfin vivre. Mais j'ai eu du mal à couper les ponts. Au début, c'est comme si on vous arrache à un groupe, on perd des amis, on perd tout. » **Le prénom a été changé.*

<http://www.leparisien.fr/marly-la-ville-95670/marly-la-ville-sylvie-a-passe-18-ans-sous-la-coupe-de-la-pretesse-vaudou-03-05-2015-4742085.php>